



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Soixante-deuxième session**

Bonn, 16-26 juin 2025

Point 12 de l'ordre du jour

**Questions relatives aux pays les moins avancés**

**Questions relatives aux pays les moins avancés**

**Projet de conclusions proposé par la Présidente**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du rapport de la quarante-septième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)<sup>1</sup>, tenue à Luanda du 18 au 21 février 2025.
2. Le SBI a remercié le Gouvernement angolais d'avoir accueilli la quarante-septième réunion du LEG.
3. Le SBI a félicité Sao Tomé-et-Principe, qui était sortie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) le 13 décembre 2024.
4. Le SBI s'est félicité de la soumission, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 20 juin 2025, des plans nationaux d'adaptation (PNA) de l'Argentine, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, du Bhoutan, du Burundi, de l'Équateur, d'Haïti, d'Israël, des Îles Marshall, de la Jordanie, du Maroc, de la Mongolie, du Mozambique, du Pakistan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de la République de Moldova, de la Serbie, de la Thaïlande, de Trinité-et-Tobago, de la Zambie et du Zimbabwe, qui portaient à 63 le nombre de PNA soumis par des pays en développement Parties<sup>2</sup>, et a accueilli avec satisfaction les plans d'adaptation sectoriels et autres documents soumis par des pays en développement Parties dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution de leurs PNA.
5. Le SBI s'est félicité également de la soumission, entre le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et le 20 juin 2025, de PNA et de stratégies par l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, l'Irlande, le Royaume des Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en réponse à l'invitation formulée au paragraphe 80 du document [FCCC/SBI/2023/21](#)<sup>3</sup>.
6. Le SBI a pris note avec satisfaction du programme de travail du LEG pour 2025-2026<sup>4</sup>.
7. Le SBI a pris note des préparatifs de l'Expo PNA qui devait avoir lieu du 12 au 15 août 2025 à Lusaka<sup>5</sup>.
8. Le SBI a salué le travail remarquable que menaient le LEG et le secrétariat en faveur des PMA, notamment en les aidant à mettre en place leurs plans, politiques et processus de

---

<sup>1</sup> [FCCC/SBI/2025/7](#).

<sup>2</sup> Voir <https://napcentral.org/submitted-naps>.

<sup>3</sup> Voir <https://napcentral.org/developedcountriesnaps>.

<sup>4</sup> [FCCC/SBI/2025/7](#), annexe II.

<sup>5</sup> Voir <https://expo.napcentral.org/2025>.



planification nationaux en matière d'adaptation d'ici à 2025 et à progresser dans leur exécution d'ici à 2030<sup>6</sup>.

9. Le SBI a salué et encouragé le renforcement de la collaboration et de la coordination du LEG avec le Comité de l'adaptation et les autres organes constitués au titre de la Convention dans le cadre des activités en lien avec l'adaptation, et s'est félicité notamment de la pratique consistant à inviter des représentants de ces organes à participer et à contribuer aux réunions et manifestations du LEG.

10. Le SBI s'est félicité des efforts que continuait de déployer le LEG pour intégrer les questions de genre dans ses travaux, ainsi que de l'inclusion, dans le programme de travail visé au paragraphe 6 ci-dessus, d'activités destinées à associer tous les partenaires et acteurs concernés, y compris les populations autochtones et communautés locales, à l'élaboration et à l'exécution des PNA.

11. Le SBI a souligné la grande utilité des travaux et produits techniques du LEG, qui aidaient les PMA dans leurs efforts d'adaptation.

12. Le SBI s'est félicité des progrès accomplis par le LEG dans l'actualisation des directives techniques pour le processus des PNA, comme suite à la demande formulée au paragraphe 47 de la décision 2/CMA.5.

13. Le SBI a pris note de l'intention du LEG de présenter la version actualisée des directives techniques à l'occasion de l'Expo PNA visée au paragraphe 7 ci-dessus.

14. Le SBI a félicité le LEG d'avoir veillé à l'inclusivité des travaux d'actualisation des directives techniques et d'avoir mené des consultations approfondies dans le cadre de ces travaux, organisant notamment, du 10 au 12 mars 2025, à Bonn, une réunion consacrée à l'examen du projet de version actualisée des directives techniques, en présence d'experts de Parties et d'organisations<sup>7</sup>, et le 23 mai 2025, à Panama, pendant la première Semaine mondiale du climat, une consultation lors de laquelle la version actualisée des directives techniques a été présentée aux Parties<sup>8</sup>.

15. Le SBI a prié le LEG de tenir des consultations supplémentaires avec les Parties sur l'actualisation des lignes directrices, dans le prolongement des consultations visées au paragraphe 14 ci-dessus, avant l'Expo PNA visée au paragraphe 7 ci-dessus.

16. Le SBI a noté que, au 19 juin 2025 :

a) Sur les 44 PMA, 22 avaient élaboré et soumis leur PNA<sup>9</sup>, 16 étaient en train de l'élaborer<sup>10</sup>, 4 n'avaient pas encore commencé à l'élaborer<sup>11</sup> et 2 n'avaient pas communiqué d'informations actualisées à ce sujet<sup>12</sup>. Il a noté également que le Burkina Faso avait soumis la version actualisée de son PNA et que le Cambodge était en train d'actualiser son PNA ;

b) Sur les quatre PMA qui n'avaient pas encore commencé à élaborer leur PNA, mentionnés au paragraphe 16 a) ci-dessus, trois avaient vu leurs demandes d'aide financière à la préparation au processus des PNA approuvées par le Fonds vert pour le climat (FVC)<sup>13</sup> ;

<sup>6</sup> Conformément à la décision 1/CMA.5, par. 59.

<sup>7</sup> On trouvera des informations sur la réunion à l'adresse [https://unfccc.int/event/NAP\\_TGReviewMtg\\_2025](https://unfccc.int/event/NAP_TGReviewMtg_2025).

<sup>8</sup> On trouvera des informations sur la consultation à l'adresse [https://unfccc.int/event/Consultation\\_NAP\\_TG\\_CW1](https://unfccc.int/event/Consultation_NAP_TG_CW1).

<sup>9</sup> Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Haïti, Kiribati, Libéria, Madagascar, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Togo et Zambie. Les PNA sont disponibles à l'adresse <https://napcentral.org/submitted-naps>.

<sup>10</sup> Angola, Comores, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Somalie et Tuvalu.

<sup>11</sup> Djibouti, Érythrée, Îles Salomon et Yémen.

<sup>12</sup> Afghanistan et Myanmar.

<sup>13</sup> Tous les pays cités dans la note de bas de page 12, à l'exception des Îles Salomon.

c) Sur les 22 PMA qui avaient soumis leur PNA, 21<sup>14</sup> avaient vu leurs propositions de projets d'adaptation, qui concernaient des mesures prioritaires de leurs PNA en lien avec l'agriculture, l'énergie, la santé, les écosystèmes ou les ressources hydriques, approuvées par le FVC (au moins un projet national pour 18 de ces 21 pays<sup>15</sup>, et uniquement des projets multinationaux pour les 3 autres<sup>16</sup>).

17. Le SBI s'est félicité de l'approbation par le Conseil d'administration du FVC, à ses quarantième et quarante et unième réunions, tenues respectivement en octobre 2024 et en février 2025, de 14 propositions de financement de mesures d'adaptation prioritaires inscrites dans des PNA ou dans d'autres stratégies d'adaptation, pour un montant total de 247,6 millions de dollars des États-Unis, et de l'approbation par le secrétariat du FVC de 15 propositions d'aide à la préparation au processus des PNA ou à d'autres processus de planification de l'adaptation, soumises par des PMA, pour un montant total de 32,6 millions de dollars É.-U. Le SBI s'est félicité également de l'approbation par le secrétariat du FVC, entre août 2024 et juin 2025, de quatre propositions de projet soumises par des PMA au titre du mécanisme de financement de la préparation des projets, pour un montant total de 6,1 millions de dollars É.-U.

18. Le SBI s'est félicité en outre de l'approbation par le Conseil du Fonds pour l'adaptation, à ses quarante-troisième et quarante-quatrième réunions, tenues respectivement en octobre 2024 et en avril 2025, de huit propositions de projet soumises par des PMA, pour un montant total de 61 millions de dollars É.-U.<sup>17</sup>.

19. Le SBI s'est félicité de l'approbation, à la trente-huitième réunion du Conseil du Fonds pour les pays les moins avancés (ci-après « le Fonds pour les PMA ») et du Fonds spécial pour les changements climatiques, tenue les 4 et 5 juin 2025, de quatre demandes de financement de projet soumises par des PMA au Fonds pour les PMA, pour un montant total de 40 millions de dollars É.-U.

20. Le SBI a relevé avec préoccupation que la réunion d'annonces de contributions censée avoir lieu à la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties avait été annulée parce que les informations obtenues auprès des donateurs portaient à croire que le montant des annonces attendues ne justifiait pas l'organisation d'une réunion, et que, à la date du 5 juin 2025, sept propositions de projet soumises par des PMA, pour un montant total de 89 millions de dollars É.-U., avaient été validées sur le plan technique par le Fonds pour l'environnement mondial, mais étaient en attente de financement<sup>18</sup>.

21. Le SBI a également relevé avec préoccupation :

a) Qu'aucun PMA n'avait soumis de nouveau PNA depuis décembre 2023, bien que les Parties qui ne l'avaient pas encore fait aient été priées de mettre en place leurs plans, politiques et processus de planification nationaux en matière d'adaptation d'ici à 2025<sup>19</sup>. Il a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour soutenir les PMA à cet égard ;

b) Que des difficultés, des complications et des retards continuaient d'entraver l'accès des PMA aux fonds proposés par le FVC pour l'élaboration et l'exécution des PNA, en particulier aux stades de la soumission et de l'examen des propositions de financement ;

c) Que les PNA n'étaient guère considérés comme des moyens efficaces d'accéder à des fonds au titre du Mécanisme financier, et que les PMA devaient justifier et étayer, par des informations détaillées, leurs propositions de projet soumises en vue de

<sup>14</sup> Tous les pays cités dans la note de bas de page 10, à l'exception de la République centrafricaine.

<sup>15</sup> Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Haïti, Kiribati, Libéria, Madagascar, Mozambique, Népal, Niger, Sierra Leone, Soudan, Timor-Leste, Togo et Zambie.

<sup>16</sup> République démocratique du Congo, Soudan du Sud et Tchad.

<sup>17</sup> Voir les documents AFB/B.43/17 et AFB/B.44/17 du Conseil du Fonds pour l'adaptation, disponibles à l'adresse <https://www.adaptation-fund.org/documents-publications/meeting-reports/>.

<sup>18</sup> Voir le document GEF/LDCF.SCCF.38/02 du Conseil du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://www.thegef.org/council-meeting-documents/gef-ldcf-sccf-38-02>.

<sup>19</sup> Décision 1/CMA.5, par. 59.

l'exécution des politiques, projets et programmes définis dans leurs PNA, alors que les PNA avaient déjà fait l'objet d'une procédure d'élaboration exhaustive et rigoureuse.

22. Le SBI a prié le LEG de continuer de recommander des mesures à prendre pour remédier aux problèmes décrits au paragraphe 21 b) ci-dessus, et de soumettre ses recommandations au Comité permanent du financement pour examen.

23. Le SBI a pris note des lacunes qui freinaient les PMA dans l'exécution de leurs PNA, notamment de la nécessité de renforcer leurs stratégies et efforts d'exécution et de mobilisation de ressources, ainsi que leur préparation au processus d'accréditation institutionnelle et aux obligations fiduciaires, de faciliter l'accès au financement de l'adaptation au niveau local, d'améliorer les infrastructures nationales de données climatiques, de répertorier et de quantifier les avantages des mesures d'adaptation, et de garantir l'inclusivité des processus de gouvernance et de participation.

24. Le SBI a prié le LEG de prévoir, durant les Expos PNA et les ateliers organisés au titre de son programme de travail, visé au paragraphe 6 ci-dessus, des activités consacrées à l'examen des questions visées au paragraphe 23 ci-dessus.

25. Le SBI a invité les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations compétentes, ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux, à communiquer au LEG, avant le 31 juillet 2025, des informations sur la suite donnée à l'invitation formulée au paragraphe 8 de la décision 15/CP.29, en vue de leur inclusion dans le rapport que le LEG établirait pour examen à sa soixante-troisième session (novembre 2025)<sup>20</sup>.

26. Le SBI a invité le LEG à continuer d'associer un large éventail d'organisations à l'exécution de son programme de travail, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques qu'il avait créés en réponse à la demande formulée au paragraphe 9 de la décision 15/CP.26.

27. Le SBI a également invité le LEG à continuer de renforcer l'accessibilité et la transparence de ses réunions et informations<sup>21</sup>.

28. Le SBI a vivement encouragé le versement de contributions supplémentaires au Fonds pour les PMA, soulignant qu'il était urgent de financer les sept propositions de projet visées au paragraphe 20 ci-dessus.

29. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à continuer de fournir des ressources à l'appui de l'exécution du programme de travail du LEG.

30. Le SBI a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues aux paragraphes 6 et 24 ci-dessus.

31. Le SBI a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

---

<sup>20</sup> Les contributions peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse [leghelp@unfccc.int](mailto:leghelp@unfccc.int).

<sup>21</sup> Voir décision 15/CP.26, par. 6.